



## **Actifs numériques et entreprises en difficulté (formation à distance)**

**Durée: 7.00 heures**

*Formation à distance*

*Cette formation à distance de 7h se réalisera en deux sessions de 3h30.*

*A l'issue de chaque session, les participants doivent obligatoirement répondre à un quiz.*

*A défaut, le certificat de réalisation ne pourra pas être délivré.*

### **Profils des stagiaires**

- Administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des AJMJ
- Autres professionnels

### **Prérequis**

- Aucun prérequis n'est exigé

### **Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Appréhender la notion d'actif numérique
- Apprécier la cessation des paiements d'une entreprise disposant ou ayant émis des actifs numériques
- Déterminer les modalités de réalisation des actifs numériques

### **Contenu de la formation**

- 1ère partie : Initiation aux actifs numériques et smart contracts (1ères classe virtuelle 3h30)
  - I ) La notion de « blockchain »
  - La création de la « blockchain »
  - Le fonctionnement de la blockchain
  - Les variétés de blockchains
  - II ) Les actifs numériques
  - La notion de monnaie numérique
  - Les tokens
  - III) Les smart contracts
  - La création d'un smart contract
  - . Le fonctionnement d'un smart contract

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- 2ème partie: Les actifs numériques et le droit des entreprises en difficulté (2ème classe virtuelle 3h30)
  - I) L'appréhension de la cessation des paiements
  - L'influence des cryptomonnaies
  - L'influence des tokens
  - II) La réalisation des actifs numériques
  - Lorsque le sauvetage de l'entreprise est envisagé
  - En liquidation judiciaire
  - III) Le paiement des créanciers
  - L'entreprise en difficulté détenant des cryptoactifs
  - L'entreprise en difficulté ayant émis des cryptoactifs

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Sarah FARHI

Maître de conférences à la Faculté de Droit de Toulon

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle virtuelle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés par l'intervenant
- Intervention orale
- Etude de cas concrets et résolution de cas pratiques
- Echanges interactifs avec les participants
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation sur l'extranet des participants

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- QCM réalisé à l'issue de chaque classe virtuelle
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

## Lieu de la formation

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centredeformation@cnajmj.fr](mailto:centredeformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



Classe virtuelle

## Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

## Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

## Effectifs et tarifs

### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

## Indicateur de résultat

satisfaction client 2023 : 9,1/10

MAJ du programme: **V1 05/12/2022**